

*Institutions financières—Loi*

A toutes, je suis heureux de le dire, le Canada participe. D'autres députés qui ont participé au débat ont manifesté leur appui pour les organismes en cause. Presque tous ont reconnu que, même en période de crise économique à l'échelle internationale, nous devons continuer à nous préoccuper avant tout des besoins de tous les êtres humains, besoins qui exigent de nous plus que de belles paroles. Nous savons tous que les pauvres sont les premiers et les plus durement touchés en période de crise. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les pays en voie de développement qui n'ont pas l'infrastructure essentielle de programmes sociaux que les Canadiens tiennent maintenant pour acquis et considèrent comme un droit.

• (1520)

Le bill C-130 prouve que le Canada tient à partager ses richesses à l'échelle internationale, tout comme nous le faisons au Canada, avec les plus déshérités. Point n'est besoin d'avoir beaucoup d'imagination pour porter notre compassion au-delà de nos propres frontières de façon à englober les défavorisés ailleurs dans le monde. D'autres députés ont d'ailleurs montré qu'ils comprenaient la nécessité de ne pas restreindre notre compassion et notre sens des responsabilités sociales à notre propre pays lorsque ce bill a été débattu la semaine dernière.

Par exemple, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a parlé avec éloquence de ses expériences au Pérou, et plus particulièrement de la misère des citadins pauvres. Le critique du Nouveau parti démocratique pour les affaires extérieures a parlé de la réforme agraire et des droits de l'homme, et décrit son travail au sous-comité pour l'examen des questions latino-américaines du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) nous a fait profiter, comme il le fait souvent, de sa vaste expérience, et il a fait, notamment, certaines observations troublantes au sujet du déséquilibre qu'a constaté l'équipe spéciale parlementaire sur les relations Nord-Sud. De toute évidence, bon nombre de députés ont réfléchi sérieusement à nos relations avec les pays en voie de développement et, après avoir analysé la situation, ils ont décidé d'appuyer le bill à l'étude.

Le principe du partage que représentent les organismes mentionnés dans le bill est encore plus important que la mesure elle-même. Le besoin manifeste et la volonté collective de reconstruire après la Seconde Guerre mondiale a entraîné la création de divers organismes financiers internationaux. Quand la vaste entreprise que constituait le plan Marshall en Europe a pris fin après avoir été couronnée de succès, nous nous sommes tournés tout naturellement vers d'autres aspects de la reconstruction mondiale, que ce soit du point de vue financier, comme dans le cas des Accords de Bretton Woods dont nous avons parlé la semaine dernière, ou du point de vue des investissements en ressources humaines et financières qui ont été faits dans le cadre du Plan de Colombo des pays du Commonwealth dans les années 50.

La structure actuelle des organismes internationaux découle de cette philosophie d'entraide mutuelle. Les organismes à l'étude aujourd'hui représentent une sorte de «Centraide international», si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire des mécanismes pour mettre en commun des projets de développement qui dépasseraient les possibilités d'un seul pays.

Le projet de loi à l'étude porte essentiellement sur dix institutions que je voudrais examiner un moment. Parmi celles-ci, il y a quatre banques de développement régional, pour l'Asie,

l'Afrique, l'Amérique latine et les Antilles destinées à participer au développement des pays les plus pauvres de chacune de ces quatre régions. Beaucoup ici connaissent la Banque mondiale et son fonds affilié, l'Association internationale de développement, en raison de leur prestige et de leurs activités mondiales qui ont connu un grand succès au cours des dernières décennies. Les banques régionales et leurs fonds travaillent dans le même sens, mais avec un personnel plus réduit et en se limitant à certaines régions du monde. Bien que les quatre banques de développement ne puissent se mesurer à la Banque mondiale quant à l'envergure de ses initiatives de développement à l'échelle planétaire, elles ont non seulement effectué un travail remarquable, mais elles ont certaines vertus qui leur confèrent un rôle particulier. Parmi leurs points forts citons leur connaissance de la région desservie et de ses principaux problèmes, et le fait qu'elles ont leurs racines dans la région, ce qui leur donne une compréhension particulière des valeurs, des cultures, des traditions et des attitudes des gens qu'elles essaient de servir. En plus des quatre banques régionales, le bill C-130 concerne deux autres fonds, peut-être moins connus que ces institutions dont je viens de parler. Le Fonds international pour le développement agricole, organisme spécialisé des Nations Unies, a été créé à la suite d'une recommandation de la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974, en vue de remédier à la crise alimentaire de la première moitié des années 70. Il a réussi à mobiliser de nouvelles ressources, provenant en particulier de pays membres de l'OPEP, pour améliorer la production alimentaire, le niveau d'alimentation et les conditions de vie parmi les populations les plus pauvres des pays en voie de développement. A la fin de l'année dernière, le Fonds international pour le développement agricole avait engagé près de 1 milliard et demi de dollars dans 90 projets en Asie, en Afrique, et en Amérique, orientés principalement vers les besoins des petits agriculteurs et des ouvriers agricoles.

Le Fonds commun est le second des deux fonds dont je désire vous entretenir pendant quelques instants. Il s'agit d'un organisme encore plus nouveau, né en 1976 d'une résolution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui servit à enfin en définir le rôle en 1980. Il constitue un effort louable pour stabiliser et rendre prévisible quelque peu l'état des marchés en créant des réserves de certains produits de façon à atténuer la fluctuation des prix, laquelle met constamment en péril les projets les mieux élaborés des pays du tiers monde qui comptent sur ces produits.

Outre la création de réserves, le Fonds commun vise à répondre à d'autres besoins, en ce qui concerne notamment la recherche et l'amélioration de la productivité de nature à avantager les pays dont l'économie risque de pâtir des conditions précaires qui existent sur les marchés internationaux des produits. Nous espérons que les pays intéressés vont bientôt ratifier cet accord en nombre suffisant, de façon que le fonds en question puisse être consacré à des activités dont on discute depuis de nombreuses années.

Ces deux fonds témoignent au moins d'un certain degré d'initiative et d'innovation qui font trop souvent défaut dans la lutte contre les grands problèmes mondiaux. Le Canada appuie tous ces organismes et ces fonds que j'ai énumérés parce que nous croyons que la coopération entre les pays du monde est le